

METTRE EN ŒUVRE LA MIEUX-DISANCE : LA QUALITÉ AU SERVICE DE LA PÉRENNITÉ

Le Code des marchés publics n'impose pas que le prix soit le seul critère, au contraire. En effet, la circulaire du 14 février 2012 précise que « *même s'il constitue souvent une justification peu contestable des choix, la prise en compte du prix ne doit pas aboutir à exclure du jeu les autres critères. L'acheteur ne peut se fonder sur ce seul critère que si l'objet du marché le justifie. Il peut en être ainsi, par exemple, pour des achats de fournitures courantes* ».

Par ailleurs, le courrier adressé aux consommateurs concernés par la fin des Tarifs Réglementés de Vente par le Ministre en charge de l'économie et des finances et le ministre en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie souligne l'importance d'une approche globale : « *Au-delà du prix, optimiser votre consommation, identifier vos gisements d'économies et négocier des dispositions contractuelles adaptées sont des leviers utiles pour maîtriser votre budget énergie.* »

Bien acheter son électricité passe par la prise en compte de la qualité des services demandés au fournisseur et leur mise en œuvre par ce dernier. Une pluralité de critères est donc le gage d'un achat de qualité pour satisfaire un besoin pérenne.

QUELS CRITÈRES UTILISER ?

Les critères, quels qu'ils soient, doivent être non discriminatoires et liés à l'objet du marché.

Outre le prix, on peut citer par exemple la valeur technique, les performances en matière de protection de l'environnement, le coût global d'utilisation, la rentabilité, le caractère innovant, le service après-vente et l'assistance technique, les caractéristiques opérationnelles, les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté...

É
L
I
N
Z
E
R
É
P

L'ESSENTIEL

- Bien acheter son électricité, c'est choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base du critère prix mais aussi de la valeur technique de l'offre, de façon à intégrer les services qui apporteront une plus-value dans la maîtrise de son budget électricité.
- Au-delà du prix du kWh, optimiser sa consommation, identifier les gisements d'économies et négocier des dispositions contractuelles adaptées sont des leviers utiles pour que le pouvoir adjudicateur puisse maîtriser son budget énergie.
- Le Code des marchés publics (art 53) précise que pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse (OELPA), le pouvoir adjudicateur se fonde, soit sur une pluralité de critères, soit sur un seul critère, le prix.